



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 3 avril 2023

Direction du Secrétariat corporatif

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0785

Madame,

Nous vous donnons accès, conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi), au plan de classification de la Société. Vous pouvez le consulter au <https://societe.lotoquebec.com/fr/societe/acces-information/diffusion-information>.

En ce qui a trait au calendrier de conservation, nous ne pouvons vous y donner accès car il contient des informations confidentielles visées par les articles 21, 22, 28, et 29 de la Loi.

Par ailleurs, les délais de conservation des documents sont établis en fonction des délais prescrits par la loi applicable.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec